

# *Maîtrise Cathédrale - Chœur*

## *Grégorien du Mans*

### **Règlement intérieur**

(affiché à la connaissance de chaque choriste)

Chers amis choristes,

Vous avez souhaité faire partie de la Maîtrise Cathédrale - Chœur Grégorien du Mans. Nous vous demandons de prendre connaissance avec soin des différentes informations qui suivent et d'observer les quelques recommandations constituant le règlement qui nous relie dans notre objectif commun : la pratique musicale de qualité avec des œuvres du répertoire classique ou actuel, religieux ou non.

#### **La dimension religieuse:**

Nous sommes une maîtrise de cathédrale dont le rôle est :

- animer les messes dominicales, fêtes de Noël, Pâques, Ordinations ..., en embellissant la liturgie,
- aider à la prière par le chant « chanter c'est prier deux fois »,
- soutenir le prêtre qui officie,
- entraîner l'assemblée.

Chacun est donc appelé à s'investir dans cette mission de la Maîtrise sans pour autant délaisser sa paroisse de rattachement.

Précisons qu'étant membre de la chorale et présent dans la Cathédrale lors d'un office, il est **inconcevable** de ne pas se joindre au groupe de choristes en place.

#### **Les répétitions :**

##### Lieu

Les répétitions ont lieu : **Salle Saint Jean** – n° 3 rue de la Reine Bérengère – 72000 LE MANS

##### Fréquence

Tous les mardis soirs régulièrement et le samedi matin facultativement (hors vacances scolaires)

Il faut s'interdire, sauf impossibilité, les absences, pour la bonne marche de l'ensemble et sa propre insertion dans son pupitre.

Quelle que soit la compétence de chacun, l'assiduité demeure la meilleure garantie d'un résultat de qualité.

Des répétitions exceptionnelles peuvent avoir lieu en dehors du mardi soir. La participation à ces répétitions présente le même caractère impératif que les répétitions régulières du mardi soir. Les choristes seront informés suffisamment à l'avance pour pouvoir prendre leurs dispositions.

#### Les horaires

Les répétitions débutent à 20h00 pour le chant Grégorien et 20h30 pour l'ensemble du chœur le mardi soir. La répétition du samedi matin débutera à 9h00 pour le chant grégorien et 10h00 pour la polyphonie.

#### Matériel

Se munir de crayon, gomme, surligneur, feuillet ou carnet de notes, bouteille d'eau ...

#### Placement

Il est bon que chacun occupe une place qui lui permette de conforter la maîtrise de sa voix par l'expérience du voisinage. Le chef de chœur et les chefs de pupitre peuvent donner leurs conseils à ce sujet.

Il est souhaitable que les choristes de plus grande taille se placent derrière ceux de plus petite taille.

#### Respect du silence

Au cours des répétitions, pendant les périodes où le travail porte sur les autres pupitres que le sien, il est demandé de respecter la concentration des autres choristes et du chef de chœur en s'abstenant de tout **bavardage** :

« Le silence est la toile de fond de la musique. »

Le choriste se doit d'écouter en silence les voix des autres pupitres sur sa propre partition afin d'en acquérir lui-même une bonne connaissance, condition impérative pour un résultat de qualité.

Le même respect du silence va de soi lorsque le chef de chœur apporte des précisions, des explications ou des informations.

#### **Les chefs de pupitres :**

Les chefs de pupitres ont pour rôle de:

- unifier les membres de leur pupitre,
- faire le lien entre leur pupitre et le chef de chœur,
- soutenir leur pupitre en cas de répétitions exceptionnelles
- assurer un suivi des présences des membres de leur groupe (remplir la fiche de présence).

**Il va de soi qu'il est garant du respect des horaires.**

#### **Le travail personnel :**

L'étude individuelle à domicile est vivement conseillée, elle peut aussi se faire par petit groupes à l'initiative de chacun.

Vous pouvez vous aider de votre instrument de musique si vous en disposez, ou utiliser les enregistrements de travail par voix (internet).

#### **Les concerts :**

##### Calendrier et programme

Le calendrier est fixé le plus tôt possible afin de permettre à chacun d'en réserver les dates dans son emploi du temps.

Le programme est établi par le chef de chœur.

### Répétitions générales

Chaque concert est précédé sur place d'une répétition générale à laquelle la présence est impérative. En effet, des modifications peuvent être introduites par le chef de chœur à ce stade. La mise en place du chœur doit être fixée à ce moment là, afin de s'affranchir des hésitations et flottements au moment de l'entrée en scène du chœur le jour du concert. A l'issue de la répétition générale, chaque choriste doit savoir qui le précède et qui le suit : cela ne doit pas s'improviser au dernier moment le jour du concert.

Les horaires de convocations aux répétitions générales doivent être respectés. Il faut prévoir d'être présent au moins un quart d'heure avant l'heure de début.

Dans la mesure du possible chacun s'efforce de se placer, lors des répétitions générales et des concerts, auprès de ses voisins habituels des répétitions hebdomadaires.

### Tenues

L'art du chant choral passe par l'habitude à se fondre dans un ensemble. Une bonne homogénéité des tenues de concert est nécessaire pour contribuer à l'harmonie du chœur et à la cohérence visuelle. Par respect pour les spectateurs, pour le chef de chœur, pour les solistes, pour les instrumentistes et les autres choristes, il est demandé instamment de respecter les conventions suivantes :

-> Pour les femmes : ensemble noir avec foulard de couleur, chaussures noires fermées (pas de sandales ni de nus-pieds),

-> Pour les hommes : complet gris, chemise blanche, cravate imposée, chaussures noires (pas de sandales ni de baskets).

### Installation et sortie du concert

Avant l'entrée, les choristes se rangent en colonnes sous le contrôle du chef de chœur en ordre de placement sur scène. L'attente à partir de cet instant et l'entrée (sauf procession) se font en silence. Les partitions classées dans un dossier noir doivent être tenues en main le long du corps du côté opposé au public. Le mouvement est inverse à la sortie.

### **Réception ou déplacement de la Chorale :**

Afin d'éviter les situations de rejet, de non adhésion, et les déconvenues financières, tout projet d'accueil ou de déplacement par la chorale (particulièrement, voyage, accueil d'une chorale, étrangère ou non...) sera désormais élaboré et budgétisé afin d'être soumis à l'approbation du Conseil d'Administration et de l'ensemble des choristes. Ce positionnement sera officialisé dans un compte rendu. Une liste d'engagement comprenant un accord d'hébergement (sauf cas de force majeure) sera établie.

**Dans la mesure où le projet est avalisé, chaque choriste se doit de mettre tout en œuvre pour sa réussite.** Lors de l'accueil d'une chorale chacun se doit d'assurer l'hébergement sous son toit ou par défaut, à l'extérieur par un arrangement convenable, d'un membre ou d'un couple de cette chorale. Il va de soi qu'en acceptant de participer à un voyage, un choriste s'engage à recevoir ou à trouver un hébergement lors d'un futur accueil.

### **L'association « Maîtrise Cathédrale – Chœur Grégorien du Mans » :**

#### Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration, élus une fois par an (renouvellement par tiers au cours d'assemblée générale) ainsi que le chef de chœur (membre de droit), assurent le bon fonctionnement de l'association dans les domaines musical, administratif, financier et légal, tout en veillant à favoriser une bonne convivialité au sein du chœur.

Chacun offre de son temps et de la bonne humeur pour entretenir un état d'esprit propice à un travail en commun agréable et efficace.

**Les membres du conseil d'administration se tiennent à votre écoute afin de faire vivre et évoluer l'association selon les statuts et les objectifs de l'assemblée générale.**

Les statuts de l'association sont à votre disposition auprès du secrétariat du conseil d'administration.

Questions financières

La cotisation d'adhésion à l'association pour la saison (du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août) est à payer dès qu'elle est demandée et avant la date limite fixée afin d'éviter des relances fastidieuses (voir la fiche d'adhésion). La cotisation est familiale.

En cas de démission d'un membre actif au cours de l'exercice, aucun remboursement ne pourra être exigé.

Des partitions peuvent être proposées en achat groupé par l'intermédiaire de l'association.

Le paiement par chèque est souhaité; il est à libeller à l'ordre : « **Maîtrise Cathédrale – Chœur Grégorien du Mans.** »

Assemblée générale

Une fois par an, tous les membres de l'association sont invités à participer à l'assemblée générale, qui a lieu dans les premières semaines de la saison. On y fait le bilan de la saison précédente, on y élit le conseil d'administration et on y prépare la saison qui vient de s'ouvrir. Pour exprimer leur appartenance et soutenir les bénévoles qui se dévouent à la cause commune, il est vivement souhaité que tous les membres soient présents. En cas d'empêchement majeur, participez en remettant votre pouvoir à un autre choriste.

Recrutement

La Maîtrise est ouverte et recrute en permanence, en particulier en début de saison. Vous connaissez dans votre entourage familial ou amical des choristes susceptibles de nous rejoindre. Invitez-les à prendre contact avec la chorale.

Convivialité au sein de l'association

« Accueillir, un acte essentiel » Notre collaboration est bâtie sur une culture et des goûts communs. Chanter ensemble, ce n'est pas seulement être côte à côte dans les répétitions et les concerts. C'est aussi se découvrir, s'ouvrir à l'autre, pour mieux se connaître et s'apprécier, nouer des liens d'amitié, ne pas seulement recevoir en consommateur mais aussi se donner en échange, en se faisant acteurs de la vie de l'association.

Pour vivre des relations humaines allant au-delà du simple plaisir musical partagé, chacun est invité à participer concrètement aux différentes tâches logistiques nécessaires pour les concerts (placement d'affiches, vente des billets et programmes, transport et mise en place des estrades, etc) ainsi qu'à l'organisation et au bon déroulement matériel des répétitions (mise en place et rangement des chaises), des réunions et des occasions d'échanges non musicaux (mise en place et rangement lors des « verres de l'amitié » par exemple).

Merci d'avoir lu ce document avec attention, de l'avoir fait vôtre et d'adhérer à notre règlement intérieur.

L'ensemble des membres du conseil d'administration reste à votre écoute pour toute interrogation ou difficulté personnelle.

Très cordialement.

Le conseil d'administration.

Fait au Mans le 1 juillet 2015.